

# PROCES VERBAL de la séance du Conseil d'Administration du

09 novembre 2020

Ouverture de la séance à 18h08

19 présents : le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. Le Mellionec

Mme BREGERE ouvre la séance avec 19 membres présents. Mme La Présidente annonce qu'en raison des conditions sanitaires, le moment convivial de fin de séance ne pourra avoir lieu.

Mme BREGERE demande aux membres présents s'ils souhaitent formuler des remarques sur le PV de la précédente séance. Aucune remarque n'est formulée. L'approbation du PV du Conseil d'Administration du 15 Juin 2020 est soumise au vote.

## **Vote pour approbation du PV du CA du 15/06/20 :**

Pour : 19  
Abstention : 0  
Contre : 0

Le PV du CA du 15/06/20 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Mme La Présidente propose une modification de l'ordre du jour : les questions administratives seront abordées dans un premier temps puis l'ordre du jour sera étudié selon la convocation.

Aucune objection n'est soulevée.

## **QUESTIONS ADMINISTRATIVES :**

Présentation est faite du plan de vidéo-protection par Monsieur Patrick OGER (Chef du bureau Sûreté et Gestion des risques – Département de la Sarthe).

Monsieur OGER présente le cadre de cette proposition : Monsieur LE MENER, Président du Conseil Départemental de la Sarthe, a souhaité une réflexion concernant le vidéo-protection des collèges du Département.

Concernant le collège, 4 caméras seront implantées : une caméra mobile couvrant la cour A et trois caméras fixes, respectivement, le long des ateliers de Technologie, au niveau de l'accès Gymnase et enfin au niveau de la cour B. Les zones couvertes sont indiquées sur un plan projeté aux membres présents.

Une information réglementaire sera positionnée au niveau des différents accès. Les images seront enregistrées pendant une durée de 20 jours au niveau d'un serveur local.

Le fonctionnement de la vidéo-protection est détaillée : la caméra située cour A ne sera activée uniquement qu'après la mise en service de l'alarme de l'établissement. Les trois autres caméras fonctionneront en permanence avec un accès au flux vidéo à l'aide d'un moniteur dont l'emplacement sera à déterminer.

Le dispositif sera relié à la télésurveillance. Une prise en main à distance est possible, uniquement après déclenchement de l'alarme.

Seules trois personnes seront habilitées à consulter les images : Mme La Principale, Mme L'Adjointe-Gestionnaire et M. Le Principal-Adjoint.

Une demande par l'autorité judiciaire de visionnage peut aussi être faite.

Ce plan de vidéo-surveillance est jumelé avec l'installation de badges pour sécuriser les accès.

Remarque de Monsieur FEDELE : les documents concernant ce point n'ont pas été envoyés, ce qui ne permet pas une concertation en amont sur un sujet important.

Madame CHOUTEAU-LAMBERT demande la raison de l'implantation de ce système au sein de l'établissement.

Monsieur LE MELLIONNEC apporte des précisions sur le fonctionnement actuel de la télé-surveillance afin d'avoir des éléments de comparaison avec le système présenté.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil d'Administration sur l'intérêt de l'emplacement des différentes caméras et leur mode de fonctionnement (24h/24h ou uniquement après enclenchement de l'alarme).

Une proposition est émise : toutes les caméras seraient en fonctionnement après la mise sous alarme de l'établissement et la caméra au niveau du 09 avenue de Marseille serait dirigée vers l'extérieur du bâtiment.

Monsieur FEDELE demande s'il est possible qu'un personnel du collège puisse vérifier si les caméras sont prises en main à distance. Monsieur OGER explique que le télé-surveilleur (société privée) ne peut y avoir accès uniquement après déclenchement de l'alarme intrusion (accès au flux direct et, à l'étude, 10 secondes avant le déclenchement de l'alarme).

Devant les interrogations suscitées par le plan de vidéo-protection et la demande de documents plus précis ainsi que d'extraits de lois, Madame La Présidente propose de reporter le vote pour avis au Conseil d'Administration du 23 novembre 2020.

Cette proposition est acceptée par l'ensemble des membres.

Monsieur OGER est invité au prochain Conseil d'Administration afin de répondre aux questions éventuelles.

18h40 : départ de Monsieur OGER.

## INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES DIFFERENTES COMMISSIONS.

### **1- Règlement Intérieur du C.A :**

Madame BREGERE, Présidente du Conseil d'Administration fait lecture du règlement intérieur du C.A.

Monsieur FEDELE demande s'il est possible de procéder à l'affichage des PV de CA. Madame BREGERE indique que cela est réalisé au niveau des panneaux présents à l'accueil.

Une demande est formulée afin de mettre en place un panneau accessible à la FCPE. L'idée est formulée que cette zone d'affichage puisse être localisée au niveau du couloir du CDI (baies vitrées donnant sur l'extérieur). La faisabilité technique de cette proposition doit être étudiée.

#### Vote du règlement intérieur du C.A

Pour : 19  
Abstention : 0  
Contre : 0

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

## **2- Mise en place des différentes commissions :**

Lecture est faite par Madame BREGERE des différents membres qui se sont positionnés au sein des différentes commissions.

Sont abordées dans l'ordre, le rôle et les membres de : la Commission Permanente, du Conseil de Discipline, du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté, la Commission Hygiène et Sécurité ainsi que la Commission Educative.

Monsieur FEDELE s'interroge sur le nombre de représentants parents au Conseil de Discipline. Il lui a répondu que ce nombre a toujours été de trois titulaires.

## QUESTIONS FINANCIERES

### **1- Passation de marché :**

Madame la gestionnaire propose aux membres du Conseil d'Administration de déléguer au chef d'établissement la passation des marchés dont le montant n'excède pas les seuils fixés à l'article 27 du code des marchés publics et dont l'incidence financière est annuelle, dans la limite des crédits ouverts au budget et par décision modificative.

Monsieur FEDELE demande la valeur des montants concernés. Les seuils fixés à l'article 27 du code des marchés publics étant vidéoprojetés, ils sont relus à l'attention de tous.

De plus, Monsieur FEDELE demande si les membres du Conseil d'Administration seront informés de telles dépenses. Madame la Gestionnaire répond par l'affirmative, des DMB seront présentées. Pour les achats courants, ces dépenses ne sont pas présentées en CA mais sont présentées lors du vote du budget.

<b><u>Vote pour délégation de signature des marchés</u></b>
Pour : 19
Abstention : 0
Contre : 0

Le conseil d'Administration donne délégation pour l'année 2021 au chef d'établissement pour leur signature des marchés dont le montant n'excède pas les seuils fixés à l'article 27 du code des marchés publics et dont l'incidence financière est annuelle, dans la limite des crédits ouverts au budget et par décision modificative.

### **2- Bilan voyages et sorties 2020 :**

Madame la Gestionnaire présente le bilan des voyages et sorties pour l'année 2020 et explique qu'une partie de celles-ci n'ont pu être réalisés en raison des conditions sanitaires. Néanmoins l'établissement n'a connu aucune perte financière.

Elle explique également que le bilan n'est pas définitif pour les sorties théâtre car certaines sont en cours de réalisations.

**Vote du bilan voyages et sorties**

Pour : 19  
Abstention : 0  
Contre : 0

**Vote du don du FSE (voyage à Caen)**

Pour : 19  
Abstention : 0  
Contre : 0

Le conseil d'Administration adopte à l'unanimité le bilan tel que proposée et vote à l'unanimité le don du FSE de 334.20€ pour les sorties à Caen.

**3- Sorties obligatoires 2021 :**

Madame la Gestionnaire présente l'ensemble des sorties obligatoires et le budget de chacune de celles-ci.

**Vote des sorties obligatoires 2021 :**

Pour : 19  
Abstention : 0  
Contre : 0

Les membres du conseil d'administration approuvent l'ensemble des sorties tel que présenté.

**4- Charte des voyages :**

Madame le Gestionnaire demande si tous les membres du conseil ont pris connaissance de cette charte, et précise que pour le moment il n'y a pas de voyage de prévu. Cette charte définit les différentes modalités d'organisations financières des voyages.

Monsieur FEDELE souhaite avoir des précisions sur l'article 9. Il demande des précisions sur les modalités de remboursement ou d'acquisition des reliquats.

**Vote de la charte des voyages**

Pour : 19  
Abstention : 0  
Contre : 0

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la charte des voyages.

**5- Fonds Sociaux :**

Madame la Gestionnaire présente les différents fonds sociaux au collège : fonds social collégien et fonds social cantine ainsi que la politique générale de l'établissement concernant ceux-ci et le barème d'attribution des aides pour le fonds social cantine.

Madame ELSHOUD précise que deux erreurs apparaissent dans le document « barème fond social 2020 » : il faut lire 2021 dans le titre ; sur la ligne reste à vivre par personne et par jour 6-7 euros, il faut lire : aide Fond social : 70% / participation des familles : 30%.

**Vote de la politique générale des fonds sociaux**

Pour : 19  
Abstention : 0  
Contre : 0

**Vote du barème d'attribution des fonds sociaux**

Pour : 19  
Abstention : 0  
Contre : 0

Le conseil d'administration adopte la politique générale des fonds sociaux ainsi que le barème d'attribution du fonds social cantine.

Madame la Gestionnaire soumet au vote la répartition de la dotation de subvention de l'Etat de 620.36€ du fonds social du mois de juin comme suit soit 620.36€ sur le fonds social collégien.

Monsieur FEDELE demande l'origine de ces subventions. Madame La Gestionnaire lui indique que ce sont des subventions versées par l'Etat.

Madame DURAND demande quels sont les éléments qui guident la répartition proposée. Madame La Gestionnaire indique que ces répartitions sont effectuées en fonction des besoins constatés.

**Vote de la répartition de la dotation de subvention de l'Etat de 620.36€**

Pour : 19  
Abstention : 0  
Contre : 0

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité cette répartition.

Madame la Gestionnaire soumet au vote la répartition de la dotation de subvention de l'Etat de 1351.78€ du fonds social du mois de septembre comme suit soit 400€ sur le fonds social collégien et 951.78€ sur le fonds social cantine.

**Vote de la répartition de la dotation de subvention de l'Etat de 1351.78€**

Pour : 19  
Abstention : 0  
Contre : 0

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité cette répartition.

Madame ELSHOUD souhaite connaître l'évolution des demandes formulées par les familles auprès du Fond Social. Madame La Gestionnaire explique que certaines familles n'effectuent pas les démarches alors qu'elles pourraient en bénéficier. Les familles sont donc sollicitées afin d'engager des procédures, mais cela reste compliqué.

Madame ELSHOUD précise qu'une épicerie solidaire est active dans le quartier et que 450 familles sont suivies. Cette association peut prendre en charge une partie des frais de cantine.

## **6- Tarifs 2021 :**

### Demi-pension 2021

Madame la Gestionnaire présente un tableau proposant de répartir les facturations de restauration scolaire trimestriellement.

En introduction, elle informe le Conseil d'Administration de la décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Sarthe de ne pas augmenter les tarifs de restauration de la demi-pension et des commensaux. Le taux de participation à la rémunération des personnels de la restauration reste à 23,75 % et le prélèvement pour le FDSH à 1,5% et s'applique à tous les convives.

<p style="text-align: center;"><b><u>Vote de la déclinaison des forfaits et décomposition</u></b> <b><u>trimestrielle :</u></b></p>
---

<p style="text-align: center;">Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0</p>
--

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la déclinaison des forfaits 4 jours en forfaits 2 et 3 jours ainsi que leurs décompositions trimestrielles.

Outre la répartition des trimestres, il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le taux de prélèvement des charges communes à appliquer sur les tarifs, proposé à 20%, sachant que le Conseil Départemental a décidé que le plancher de ce taux doit être de 20%. Ce prélèvement permet d'assurer des charges propres au service de restauration telles les dépannages du matériel de cuisine ou la négociation des contrats de contrôles obligatoires ou les contrôles microbiologiques. Il permet également de participer aux dépenses de viabilisation (eau, gaz, électricité).

<p style="text-align: center;"><b><u>Vote sur le taux de prélèvement des charges</u></b> <b><u>communes (20%)</u></b></p>
---

<p style="text-align: center;">Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0</p>
--

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le taux de prélèvement pour la participation charges communes de 20%.

### Tarifs de manuels scolaires et de Carnets de correspondance perdus

Il est proposé au Conseil d'Administration de se prononcer sur les montants du remboursement des manuels scolaires et livres de l'établissement puis des carnets de correspondance.

**Vote sur le principe de remboursement des manuels scolaires perdus ou dégradés**

Pour : 19  
Abstention : 0  
Contre : 0

En ce qui concerne les manuels scolaires, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le principe du remboursement par les familles à valeur de remplacement soit au prix du neuf des manuels perdus ou rendus inutilisables par les élèves. Les membres acceptent à l'unanimité la facturation d'une pénalité de 5 euros pour toute dégradation d'un manuel de plus de deux états.

Il est également proposé de faire rembourser par les familles le prix du carnet de correspondance pour un montant de 3 € après une deuxième perte.

**Vote sur le prix de remboursement du carnet de correspondance (3€)**

Pour : 19  
Abstention : 0  
Contre : 0

**Convention et contrats :**

Madame la Gestionnaire présente la convention de paiement en ligne des recettes publiques et explique que c'est une mode de paiement supplémentaire pour les familles accessibles via le portail e-lyco qui permettra aux familles de régler les créances de cantine en plusieurs fois tout en connaissant toujours le solde à régler.

Mme BRECHE-COLOMBE précise également que ce mode de paiement génère des frais exclusivement pour l'établissement (estimés à 300 euros) et qu'il est toujours possible de régler en espèce ou en chèque.

Madame DURAND demande pourquoi les virements bancaires ne sont plus acceptés. Madame La Gestionnaire indique qu'il s'agit d'une décision de l'Agence Comptable.

Monsieur FEDELE demande si les facilités de paiement sont toujours possibles pour les familles. Madame BRECHE-COLOMBE indique que le paiement en ligne ne modifie en rien cette possibilité.

**Vote pour délégation à la signature de la convention de paiement en ligne**

Pour : 18  
Abstention : 0  
Contre : 1

Le conseil d'Administration autorise Mme BREGERE chef d'établissement à signer la convention d'adhésion des recettes en lignes des recettes publiques.

Madame la Gestionnaire demande aux membres du conseils d'administration l'autorisation de mettre en paiement une facture de 95.55€ dans le cadre de la convention signé en 2018 en partenariat avec les collèges Ambroise Paré, le Vieux Colombier et la Madeleine.

Monsieur LE MELLIONNEC replace cette facture dans son contexte : fonctionnement du CESC mutualisé entre les quatre établissements. La convention arrive cette année à échéance et le montant sera revu afin d'éviter les reliquats à payer.

**Vote sur le paiement de la facture de 95.55€ (CESC**

**mutualisé)**

Pour : 19  
Abstention : 0  
Contre : 0

Le conseil d'Administration approuve à l'unanimité la mise en paiement de cette facture.

**7- Répartition crédits globalisés, manuels scolaires / droit reprographie :**

Madame la Gestionnaire soumet au vote la répartition de la dotation de subvention de l'Etat de 2983€ des crédits globalisés comme suit soit 834.90€ au lieu 757€ pour les droits de reprographie et 2148.10€ pour les manuels scolaires au lieu de 2226.10€.

**Vote sur la répartition de la dotation de subvention**  
**de l'Etat de 2983€**

Pour : 19  
Abstention : 0  
Contre : 0

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité cette répartition.

**8- DBM pour vote et information :**

Madame la Gestionnaire présente la décision budgétaire modificatrice 22 avec le calcul du crédit nourriture et qu'il est nécessaire de faire un prélèvement sur les fonds disponibles afin de pouvoir honorer les besoins en denrées mais également pour payer les frais de viabilisation et en gel hydro alcoolique.

Madame ELSHOUD demande si un moyen avait été mis en place afin de réduire les coûts de ces achats. Madame La Gestionnaire indique que si le Département avait réalisé un appel d'offre, les montants auraient pu être moindre.

Madame BRECHE-COLOMBE précise également que la répartition de la contribution du taux de prélèvement des charges communes soit 6200€ restant sur le service restauration afin de contribuer aux dépenses nécessaire à ce service doit être également voté.

**Vote de la DBM N°6**

Pour : 19  
Abstention : 0  
Contre : 0



**Vote de la répartition du taux de prélèvement des charges communes, soit 6200€**

Pour : 19  
Abstention : 0  
Contre : 0

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité la DBM n°6 et la répartition du taux de prélèvement des charges communes soit 6200€ restant sur le service restauration afin de contribuer aux dépenses nécessaire à ce service.

Madame la Gestionnaire présente la décision budgétaire modificatrice n° 3, 4 et 5.

**9- Conventions et Contrats :**

Madame la Gestionnaire présente la convention de collecte des huiles de fritures.

**Vote de l'autorisation de signature de la convention avec la société HFR**

Pour : 19  
Abstention : 0  
Contre : 0

Le conseil d'Administration autorise Mme Brégère chef d'établissement à signer la convention avec la société HFR.

Madame la Présidente du Conseil d'Administration demande aux membres du Conseil d'administration l'autorisation signature pour la convention avec la ludothèque et sports et loisirs.

**Vote de l'autorisation de signature de la convention avec la ludothèque**

Pour : 19  
Abstention : 0  
Contre : 0

Le conseil d'Administration autorise Mme BREGERE, chef d'établissement à signer ces deux conventions.

20 heures : départ de Madame ROUSSELOT. Le nombre de membres votant s'établit à 18.

Madame BREGERE explique aux membres du CA que la séquence d'observation en milieu professionnel en classe de 3<sup>ème</sup> revêt exceptionnellement un caractère facultatif durant l'année 2020-2021, du fait des conditions sanitaires et des difficultés possibles à trouver un stage pour les élèves.

Cependant, Madame La Présidente indique que l'ensemble des personnels s'accorde à l'importance de cette séquence d'observation dans le parcours Avenir des élèves. C'est pourquoi, en l'état actuel des informations, il est proposé de voter à un décalage des dates de cette séquence et de modifier dans ce sens la convention de stage.

Les représentants des parents d'élèves demandent ce qui sera proposé aux élèves ne souhaitant / ne pouvant pas réaliser ce stage et selon quelle organisation.

Monsieur LE MELLIONNEC précise qu'une réflexion sur l'orientation et le milieu professionnel sera menée en classe, en présence des professeurs, mais qu'il est encore trop prématuré pour présenter une organisation qui sera sûrement appelée à être modifiée.

**Vote pour la modification des dates de la séquence  
d'observation en milieu professionnel (3<sup>ème</sup>)**

Pour : 18  
Abstention : 0  
Contre : 0

Les membres du CA adoptent à l'unanimité la modification des dates de stage.

## **QUESTIONS PEDAGOGIQUES**

### **1- Bilan de rentrée :**

Madame BREGERE indique que tous les élèves de troisième scolarisés l'année dernière, ayant participé aux phases d'affectation, ont obtenus une orientation, pour certains au troisième tour de septembre. Parmi les troisièmes, trois élèves sont redoublant, dont une dans un autre établissement.

Les résultats du DNB sont très bons : 94,3% de réussite, ce qui est au-dessus de la moyenne départementale et même nationale. 81% des reçus ont obtenus une mention.

Madame BREGERE adresse ses remerciements à l'ensemble de l'équipe enseignante pour le travail d'accompagnement effectué en direction des élèves.

L'établissement comptait à la rentrée de septembre 517 élèves répartis dans 19 divisions. Aujourd'hui, on dénombre 509 élèves. Cette diminution s'explique par des déménagements mais aussi par le départ d'élèves suite à leur affectation post-troisième « tardive ».

Néanmoins, ces effectifs demeurent très élevés au regard de la capacité d'accueil (nombre de salles, dimensionnement de la demi-pension).

Pour cette année 2020-2021, plusieurs ateliers ou dispositifs sont mis en place : l'atelier théâtre, le chant choral, l'atelier BD, la poursuite du quart d'heure de lecture, la mise en place des passations de l'ASSR1 pour les élèves de quatrième, la formation PSC1, devoirs faits avec l'implication de la Vie Scolaire, des enseignants mais aussi d'étudiants de Master volontaires.

Madame BREGERE indique la ventilation des Indemnités pour Missions Particulières (IMP) et précise que celle-ci a fait l'objet d'une présentation en Conseil Pédagogique le 15 octobre 2020.

**Vote pour avis concernant la ventilation des IMP**

Pour : 18  
Abstention : 0  
Contre : 0

Madame La Présidente demande à l'ensemble des membres l'autorisation de signer la convention de participation des étudiants de Master au dispositif Devoirs Faits.

**Autorisation de signature convention devoirs-faits**

Pour : 18  
Abstention : 0  
Contre : 0

**QUESTIONS DIVERSES**

Madame BREGERE souhaite informer l'ensemble des membres qu'une réunion de travail se tiendra le lendemain, mardi 10 novembre de 16h à 17h (les familles ayant été prévenues).

Cette réunion de concertation, aura pour objectif de concevoir un projet commun autour de la Laïcité en direction des élèves. Cet horaire a, de plus, été choisi, car il impacte à minima les classes, ce créneau étant banalisé pour la quasi-totalité des classes (atelier théâtre).

Madame LEPROUST souhaite porter à la connaissance des membres présents la situation rencontrée en classe ULIS. En effet, une AESH bénéficiant d'un contrat de 39 heures est actuellement en arrêt maladie et non remplacée. Cela induit un fonctionnement compliqué pour les élèves et cette situation risque de se prolonger pour plusieurs semaines. Madame BREGERE indique que le PIAL et la Direction Académique ont été saisis de cette problématique.

Madame CHOUTEAU-LAMBERT souhaite faire lecture d'une motion à l'ensemble des membres présents. Cette motion sera jointe au PV du Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Signature du Président de séance

Signature du Secrétaire de séance